

LE PROGRES OUVRIER.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du 23 mai 1914, constituant en corporation MM. Joseph Antonio Beaudry, journaliste; Félix Barrière, agent d'annonces; Ed. T. Sayers, agent de publicité; Uldège Beaudry, solliciteur; Joseph Alfred Labonté, marchand, tous de Montréal, dans les buts suivants:

Acheter, posséder, détenir, exploiter, développer, vendre, transporter et louer des terres, des terrains, des carrières, des pouvoirs d'eau, de l'énergie électrique, dans le district de Montréal, des aqueducs, fils de transmission, transbordeurs aériens, construction de digues ou d'usines, machineries, matériel roulant, patentes, marque de commerce, publications, journaux, revues, droits d'auteur de toutes sortes, le tout sur les propriétés de la compagnie ou toute autre propriété là où elle aura obtenu la permission de ce faire des propriétaires, de faire le commerce de tous matériaux, marchandises de toutes sortes, propriétés mobilières et immobilières, de les hypothéquer, les échanger, construire et améliorer, et de faire en particulier toutes les affaires se rapportant à cet objet;

Faire les affaires qui peuvent paraître à la compagnie capables d'être convenablement conduites en rapport avec toutes affaires ci-dessus spécifiées, et propres, directement ou indirectement, à augmenter la valeur des biens ou droits de la compagnie ou les rendre profitables;

Acquérir ou assumer les affaires, biens et obligations, en tout ou en partie, de toute personne ou compagnie, faisant toutes affaires que la compagnie est autorisée à faire, ou possédant des biens propres aux fins de cette compagnie, et les payer en actions du capital-actions de ladite compagnie;

Prendre ou acquérir autrement et détenir des actions dans toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, ou faisant toutes affaires capables d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie;

Vendre, louer les biens, droits, franchises et entreprises de la compagnie ou toute partie d'iceux, ou en disposer autrement, pour telle considération que la compagnie peut juger à propos, et en particulier pour actions, débetures, obligations ou autres garanties de toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie;

Se consolider ou s'amalgamer avec toute autre compagnie ayant des objets semblables en tout ou en partie à ceux

de cette compagnie et entrer en aucun arrangement pour le partage des profits, union d'intérêts, coopération, risque conjoint, concession réciproque ou autrement avec toute personne, société ou compagnie faisant ou engagée à faire ou sur le point de faire ou d'être engagée dans toutes affaires ou transactions capables d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie, et prendre ou acquérir autrement des actions ou garanties de toute telle compagnie, et les engager, vendre, détenir, émettre ou émettre de nouveau avec ou sans garantie du principal et intérêts, ou en faire le commerce autrement;

Acheter, louer ou acquérir autrement, détenir ou posséder tous ou aucun des biens, franchises, clientèle, droits et privilèges détenus ou possédés par toute personne ou société ou par toute compagnie ou compagnies faisant ou formées pour faire toutes affaires semblables à celles que cette compagnie est autorisée à faire et les payer en tout ou partie en argent, ou en tout ou partie en actions acquittées de la compagnie, ou autrement, et assumer les obligations de toutes telles personnes, société ou compagnie;

Tirer, faire, accepter, endosser, escompter et exécuter des billets promissoires, lettres de change, mandats et tous autres instruments négociables et transférables;

Faire des avances en argent aux clients et autres ayant des relations d'affaires avec la compagnie et garantir l'exécution des contrats par toutes telles personnes;

Rémunérer par paiement en argent, stock, obligations ou en aucune autre manière toutes personnes ou personnes ou corporation ou corporations pour services rendus ou devant être rendus en plaçant ou aidant à placer ou garantissant le paiement d'aucune des actions du capital-actions de la compagnie, ou de toutes débetures ou autre garanties de la compagnie ou dans au sujet de la formation ou avancement de la compagnie ou de la conduite de ses affaires;

Faire toutes ou aucune des susdites choses comme patrons, agents ou procureurs;

Faire toutes telles choses en rapport ou utiles à l'acquisition des susdits objets, sous le nom de "Le Progrès Ouvrier, Limitée", avec un capital social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en quatre mille (4,000) actions de cinq (\$5.00) chacune.

La principale place d'affaires de la compagnie, sera à Montréal.

Daté au bureau du secrétaire de la province, ce vingt-sixième jour de février 1915.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

LA CONSTRUCTION

Avenue Grand, quartier Laurier; 1 maison, 1 logement, 2 étages, 2e classe; coût prob. \$1,000. Propriétaire, Hyman Babotte, 17 St-Alexandre.

Rue Beaulieu, quartier St-Denis; 1 maison, 1 théâtre, 1 logement, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$300. Propriétaire, J. N. Massicotte, 2539 St-Hubert.

Rue St-André, quartier St-Denis; 1 maison, 1 logement, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$50. Propriétaire, J. N. Massicotte, 2539 St-Hubert.

Rue St-André, quartier St-Denis; 1 maison, 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$500. Propriétaire, D. Raymond, 1896 Clarke.

Rue Clarke, quartier St-Denis; 1 maison, 1 logement, 1 étage, 3e classe; coût prob. \$500. Propriétaire, Israël Paradis, 2008 Boyer.

Rue St-André, quartier St-Denis; 2 hangars, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$75. Propriétaire, D. Raymond, 1896 Clarke.

Rue St-Hubert, quartier St-Denis; 1 hangar, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$60. Propriétaire, A. Levine, 2168 St-Hubert.

Rue de Lévis, quartier St-Denis; 2 hangars, 1 étage, 3e classe; coût prob. \$75. Propriétaire, Rosa Racio, 52 St-Zotique.

Rue Delorimier, quartier St-Denis; 2 hangars, 2 étages, 2e classe; coût prob. \$150. Propriétaire, Ferd. Tessier, 2703 Delorimier.

Rue St-Dominique, quartier St-Jean-Baptiste; 1 hangar, 1 étage, 3e classe;

coût prob. \$30. Propriétaire, Moses Segal, 973 Hôtel de Ville.

Rue St-Dominique, quartier St-Jean-Baptiste; 1 hangar, 1 étage, 3e classe; coût prob. \$100. Propriétaire, Moses Segal, 973 Hôtel de Ville.

Rue Notre-Dame Ouest, quartier St-Henri; 1 maison, 3 magasins, 4 logements, 3 étages, 2e classe; coût prob. \$6,000. Propriétaire, Lamarre & Frère, 688 Workman.

Rue Champlain, quartier Papineau; 1 hangar, 1 étage, 3e classe; coût prob. Propriétaire, Albert Piché, 822 Ontario Est.

Rue Chambly, quartier Hochelaga; 1 écurie, 1 étage, 3e classe; coût prob. \$300. Propriétaire, C. Ouellette, 540 Désery.